

Image not found or type unknown



clause abusive lors de la signature d un contrat

Par **bruninho**, le **11/10/2012** à **12:07**

dans le cadre du comite d entreprise un contrat de 6 ans a ete signe avec une societe de distributeur de boissons et de sandwichs
a l interieur de ce contrat une clause a ete rajoutee signifiant que le dit contrat ne pourrait etre denoncer meme en invoquant la loi chatel

est ce legal???

MERCI